



# info MAIRES

Association des Maires du Finistère

## Votre Contact :

Association des Maires du Finistère  
1, rue Parmentier - 29200 BREST  
Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : amf29@wanadoo.fr  
www.amf29.asso.fr  
En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective

L'agenda de l'Association depuis le 19 juin dernier :

### Juillet

**Le 9**, réunion du groupe de travail AMF 29 - Association diocésaine de Quimper (Utilisation culturelle des Chapelles finistéennes)

**Le 10**, rencontre de la directrice à l'Inspection Académique avec Monsieur Léon Folk, référent du concours AMF «Dessine-moi ta commune»

**Le 11**, rencontre du président et de Monsieur Yves Le Guellec, responsable du Pôle Sécurité Routière DDE 29 (1<sup>er</sup> contact pour établissement d'un partenariat)

### Août

**Le 30**, réunion du groupe de travail «Pôle Formation» AMF 29 - CDG 29 - UBO - CNFPT Bretagne

### Septembre

**Le 4**, signature officielle de la Charte concernant l'utilisation culturelle des chapelles du Finistère

**Le 6**, participation de la directrice à la réception en Préfecture à l'occasion du changement de fonction d'Hélène Kerjean, chargée de communication (Successeur : Jean-Michel Bourlés)

**Le 10**, réunion de Conseil d'Administration à Châteaulin

**Le 21**, Assemblée Générale Annuelle, salle Agora, Hôtel de Ville de Châteaulin. Intervention centrale «Le rôle du Procureur de la République»

**Les 25 et 26**, participation de la directrice aux réunions DAD à l'AMF Paris

### Octobre

**Le 1<sup>er</sup>**, réunion du groupe de travail «Pôle Formation» AMF 29 - CDG 29 - UBO - CNFPT

**Le 4**, réunion départementale sur «Le risque Alcool au travail, prévenir et Agir» (Partenariat CDG 29)

**Le 5**, journée annuelle de Rencontre des Femmes Maires (Locmaria-Plouzané)

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site Internet : <http://www.amf29.asso.fr>

## Le mot du Président

### Dossier Sécurité Routière : le maire, acteur de 1<sup>er</sup> plan !



Accident de la circulation ... Quel élu n'a pas été confronté à cette terrible situation au cours de son mandat ?

Après les fortes baisses enregistrées sur le Finistère en 2004 et 2005 (moins de 60 tués), l'année 2006 et ses 71 tués -impliquant souvent des jeunes- ne peuvent que nous mobiliser encore plus fortement.

Au delà de ces statistiques douloureuses sur les décès dus à la route, il ne faudrait pas oublier les séquelles physiques pour de nombreux rescapés (paralysies, difficultés motrices, traumatismes crâniens ...). Du jour au lendemain, des vies se trouvent ainsi bouleversées : une situation très lourde pour la victime mais aussi pour la famille, l'entourage et la société.

Face à cette situation, tout le monde s'accorde sur un point : la lutte contre ce fléau se doit d'être l'affaire de tous, Etat, Département, communes et EPCI, entreprises et ensemble de la société civile.

#### Travailler ensemble pour cette «grande cause nationale»...

Vous le savez, la mise en œuvre de la politique de sécurité routière est placée sous la responsabilité du préfet du département.

Au plan national, cette politique se traduit par un programme d'actions pluriannuel mené par l'Etat qui a permis une véritable rupture en passant de 8 000 tués en 2003 à moins de 5 000 tués en 2006 !

Sur notre département les principaux objectifs sont déjà listés : les accidents avec présence d'alcool ou consécutifs à une vitesse excessive ainsi que les profils le plus souvent rencontrés chez les victimes de la route : jeunes conducteurs, piétons et cyclomoteurs, ou encore conducteurs seniors.

#### Que peut faire le maire pour contribuer à sauver des vies ?

Petites ou grandes communes, nous vivons dans un contexte complexe où les mutations en matière d'organisation du territoire s'accroissent. Ainsi, déplacements individuels motorisés et flux migratoires quotidiens deviennent la règle. Un exemple parmi tant d'autres ? Le nombre croissant de parents venant chercher

leurs enfants en voiture à la sortie des classes ! Sécuriser

le cheminement piéton à proximité des écoles s'impose désormais comme une préoccupation majeure partagée par tous les élus. Des propositions d'alternatives de type «pédibus» sont d'ailleurs nées de cette réflexion. Au travers de ses pouvoirs de police, le maire peut aussi interdire la circulation de certains véhicules, renforcer les interdictions ou les limitations prescrites par le code de la route. Des leviers existent ainsi permettant aux élus de réagir.

Mais au-delà des questions d'aménagement et de sécurisation de la voirie, la sécurité routière passe bien évidemment par l'éducation et la prévention: le maire est là aussi un acteur de 1<sup>er</sup> rang !

#### Le projet d'une Charte départementale de Sécurité Routière

Bien légitimement, l'AMF 29 vient d'accepter de participer au travail de réflexion proposé aujourd'hui par les Services de l'Etat, avec la volonté d'aboutir à une charte de partenariat pour la fin 2007.

Le travail qui s'annonce devra tenir compte de l'expérience et des compétences de tous. Sur cette problématique, les EPCI sont devenus ainsi un acteur incontournable (compétence en matière de voirie), tout comme l'est le Conseil général (transport scolaire, transports interurbains, voirie départementale) : on ne peut sur ce dossier que raisonner en termes de vision globale et d'ensembles. La recherche de réponses devra reprendre les acquis passés mais aussi sans doute intégrer des solutions innovantes, voire respectueuses de l'environnement... il faudra en quelque sorte «penser la route et la rue autrement et durablement».

Un défi que je vous invite à relever tous ensemble. Ne perdons jamais de vue qu'au bout de notre mobilisation se profilent les silhouettes de vies cette fois-ci épargnées !

Bien cordialement,  
Louis CARADEC, Maire de Plougonvelin



Un Service Public de proximité engagé à vos côtés

# La vie de l'association

## Clin d'œil

### Signature à Plougastel-Daoulas de la Charte AMF 29- Association diocésaine de Quimper



La très jolie Chapelle Saint-Jean nichée au bord de l'Elorn a été choisie symboliquement pour accueillir, sous le soleil du tout début septembre, la signature de la Charte concernant l'utilisation culturelle des chapelles du Finistère.

Pourquoi ce lieu cultuel parmi les mille autres chapelles communales finistériennes ? Parce que rénové et vivant, il accueille déjà régulièrement des manifestations culturelles

dans ses murs. C'est un peu le symbole de la «seconde vie» qui est aujourd'hui l'objectif proposé en préambule du document tout juste signé : «Concilier l'ouverture plus large des chapelles, facteur de dynamisation de la vie communale, avec le respect dû à tout lieu cultuel».

Après une longue réflexion, pas toujours évidente faute d'expériences similaires sur d'autres départements, deux conventions sont aujourd'hui proposées aux maires finistériens pour répondre aux deux cas de figures rencontrés sur le terrain :

- Soit la manifestation culturelle est directement prise en charge par la commune

Une première convention portant sur 3 années, définit les règles d'utilisation entre la collectivité et le curé de l'ensemble paroissial pour une chapelle donnée. Dans le respect de ces règles préalablement définies et approuvées, il ne restera plus au premier magistrat de la commune qu'à recueillir l'accord préalable du curé pour une manifestation donnée.

- Soit la demande émane d'un tiers organisateur (association loi 1901, professionnel...)

Une seconde convention portant là aussi sur 3 années est établie entre les deux principaux interlocuteurs, communal et religieux, pour définir le cadre général. En déclinaison directe, un cahier des charges est mis en place pour chaque manifestation afin de définir précisément l'événement et fixer les conditions de l'autorisation.

Voilà pour le cadre aujourd'hui proposé.... Ce sera peut-être une occasion pour les communes pratiquant déjà «l'ouverture», de ré-ouvrir le dossier avec un encadrement plus sécurisant, une vérification des polices d'assurance des organisateurs... (A noter au passage l'occasion pour la collectivité de se pencher sur la pertinence de ses propres garanties : pour les chapelles, ces assurances datent parfois de «mathusalem» et les sinistres le dévoilent souvent bien trop tardivement !).

Pour les autres communes, ce pourra être -une fois le pardon annuel passé- une réouverture facilitée des portes, un regain de vie mais aussi une remise en valeur d'un patrimoine architectural communal un peu oublié.

S'il fallait témoigner de cet intérêt patrimonial, la chapelle Saint-Jean, l'une des huit appartenant à la commune de Plougastel, illustrerait bien le propos : bien que très remanié au travers des siècles, ce bel édifice (et son calvaire remarquable) garde toute sa superbe au milieu d'un vaste placître arboré d'érables, d'hêtres et de chênes... un petit coin de paradis !

Texte de la Charte consultable sur le site [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr) rubrique actualités

(Egalement transmis par mail à l'ensemble des communes finistériennes le 17 septembre 2007)

## Les infos en bref

### Temps fort : dernière Assemblée Générale de la mandature !



Emargement des élus communaux et communautaires, avec l'aide du CDG 29



Temps fort : première occasion de débat avec les procureurs de la République



Un moment de cordialité partagée



Traditionnelle partie statutaire



Des personnalités toujours au rendez-vous



### Quoi de neuf du côté du nouveau Service de Formation AMF 29 - CDG 29 - UBO et CNFPT ?

Le projet avance selon le calendrier prévu avec pour objectif un service opérationnel dès mars 2008, les trois prochaines étapes importantes à venir :

- Début octobre, dépôt de la demande d'agrément ministériel obligatoire s'agissant de la formation d'élus locaux (agrément renouvelable tous les 2 ans)
- Le 19 octobre 2007 : signature à Brest de la convention de coopération entre les

quatre structures AMF 29 - CDG 29 - UBO et CNFPT Bretagne.

- Un comité de pilotage va être mis en place pour finaliser le 1<sup>er</sup> programme d'actions.

La participation de 5 maires représentatifs de la diversité des communes finistériennes est souhaitée : merci aux élus intéressés de joindre dès que possible le secrétariat de l'AMF29.

### A votre agenda pour ce dernier trimestre

Le **19 octobre 2007** : date butoir de remise par les communes de leur production «lauréate» distinguée parmi celles des écoles participantes au **Concours AMF «Dessine-moi ta commune»** (Remise auprès de l'AMF 29 : réunion du jury départemental le 24 octobre)

Les **20, 21, 22 novembre 2007** : **90<sup>e</sup> Congrès des Maires de France** (Edition du centenaire)

**Décembre** (date à fixer), signature de la **Charte départementale de partenariat sur la Sécurité Routière** et proposition de déclinaison sur les communes et communautés finistériennes.



# La Préfecture et les services de l'État vous informent

## Grenelle de l'Environnement

### Réunion locale à Brest le mardi 16 octobre 2007, Parc des expositions de Penfeld.

Initié par le président de la République, le «Grenelle de l'environnement» traduit une volonté de refonder la politique de l'écologie en France.

Ce processus original d'expression démocratique doit aboutir à la fin du mois d'octobre à un plan de 15 à 20 programmes d'action concrets, qui devront recueillir un accord le plus large possible des participants.

Brest a été retenue parmi une quinzaine de villes pour accueillir une étape régionale de la concertation du public sur les propositions des 6 groupes de travail thématiques du «Grenelle de l'Environnement», institués par M. le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, composés de membres de 5 collèges

(Etat, collectivités locales, salariés, responsables professionnels, ONG environnementalistes et quelques personnalités qualifiées).

Il s'agit de recueillir les avis des acteurs locaux d'une part, du public d'autre part, sur les propositions issues des six groupes de travail ainsi que les commentaires sur la mise en œuvre de ces propositions.

**Cette réunion décentralisée se tiendra à BREST le mardi 16 octobre 2007, au parc des expositions de Penfeld.**

La matinée sera consacrée au travail en ateliers, déclinaison des 6 groupes de travail nationaux. Le grand public pourra réagir aux propositions, lors d'un débat l'après midi.



**Les groupes de travail thématiques sont :**

- lutte contre les changements climatiques et maîtrise de la demande d'énergie,
- préservation de la biodiversité et des ressources naturelles,
- instauration d'un environnement respectueux de la santé,
- adoption de modes de production et de consommation durables,
- construction d'une démocratie écologique,
- promotion des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi.

## En direct avec le Conseil Général

### Pour une réponse départementale adaptée aux territoires

**Le Finistère n'est pas uniforme.** Chaque territoire a ses priorités, chacun connaît ses atouts et ses faiblesses : ici la priorité est à une meilleure prise en compte du vieillissement de la population, là il nous faut être plus pertinent dans l'offre de mobilité ... Face à cette diversité, le Conseil général doit apporter une réponse mieux adaptée à chacun tout en portant un projet départemental ambitieux et cohérent.

Nous avons donc engagé une consultation de l'ensemble des conseillers généraux, des Présidents de Pays et d'EPCI, des membres de leurs bureaux, autour d'un **diagnostic d'équipements et de services des territoires**. Ce travail, qui vient en compléter d'autres comme les projets sociaux de territoires ou différents schémas achevés ou en cours (des déplacements, gérontologique, etc.), est un travail de longue

haleine, perfectible, qui ne peut être réellement pertinent que s'il est amélioré, discuté avec vous. Il permettra de définir un diagnostic partagé de nos territoires et servira de base à la préparation de contrats de territoire que le Conseil général propose aux intercommunalités et aux Pays.

A la suite de ces réunions de travail, le Conseil général invitera les maires, **le 29 novembre**, à une journée d'échange autour d'une synthèse de ce diagnostic, des orientations de la politique territoriale du Conseil général et de certains outils départementaux pouvant être mis à la disposition des collectivités.

Tout en poursuivant notre soutien à des projets communaux ou intercommunaux, nous encouragerons les projets concertés sur un territoire et pro-

poserons de signer, avec les EPCI et Les Pays volontaires, sur la base de diagnostics partagés, des **contrats** prenant mieux en compte les priorités de ces territoires et réaffirmant les souhaits du Conseil général en terme de solidarités, de développement économique responsable, d'aménagement équilibré des territoires et de préservation de notre environnement.

Je sais combien toutes et tous êtes attachés à travailler pour un Finistère plus durable et solidaire, respectant les particularités de chacun mais prenant appui sur un projet plus global et plus cohérent encore. C'est pourquoi, afin de poursuivre ce travail dans la concertation, je souhaite vous voir nombreux participer à notre journée d'échange du 29 novembre.

Pierre MAILLE

**Responsabilités, Personnel, Patrimoine ...**

**Groupama Loire Bretagne vous assure toutes les réponses.**

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



## L'actualité européenne et la BRETAGNE



Après une période de morosité, consécutive aux référendums négatifs sur le traité institutionnel en France et aux Pays Bas, on constate un changement de climat et un optimisme raisonné, à la suite de la présidence du Conseil allemande et de l'élection présidentielle française.

La crise institutionnelle apparaît en voie de solution depuis qu'en juin 2007, les Etats membres se sont mis

d'accord sur l'idée d'un traité simplifié permettant de faire mieux fonctionner l'Europe à 27. La présidence du Conseil de l'Union Européenne pour ce semestre – le Portugal – mise sur la signature du nouveau projet de traité par les 27 chefs d'Etat à la mi-octobre. Il est espéré qu'ensuite le processus de ratification se déroule sans anicroche, et qu'en 2009, lors du renouvellement de la Commission et du Parlement, l'Union soit dotée de règles nouvelles et efficaces de fonctionnement institutionnel.

Les Bretons, et notamment les Finistériens, dont la fibre européenne est reconnue, ne pourront que s'en réjouir.

Sur les sujets qui intéressent plus particulièrement notre région, l'actualité récente a été chargée.

### **La politique régionale**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, a débuté la mise en œuvre de la nouvelle politique structurelle et des nouvelles politiques de soutien à la pêche et au développement rural.

Pour la période 2007-2013, la Bretagne bénéficiera de 485 millions d'euros de cofinancement européen, dans le cadre de la politique de cohésion (FEDER, FSE), auxquels s'ajoutent 99,6 millions d'euros dans le domaine du développement rural, dont 18 millions d'euros pour les programmes LEADER.

Le programme opérationnel, pour cette période, est différent du précédent : il n'y a plus de zonage, et les équipements publics communaux ne seront pas pris en compte. En revanche, et malgré des réticences tant à Paris qu'à Bruxelles, 100 millions d'euros seront affectés au grand projet ferroviaire qui vise à mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris. L'intervention de l'Europe se justifie pleinement sur ce dossier prioritaire, qui conditionne l'avenir du territoire breton dans son ensemble, mais encore plus dans sa partie occidentale, et le maintien du dynamisme démographique et économique.

### **Agriculture et environnement**

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des éléments majeurs de l'économie régionale mais le caractère intensif des productions oblige à des efforts particuliers pour trouver le bon équilibre entre le nécessaire développement des activités et le maintien de la qualité du milieu où elles s'exercent.

Le non-respect de la quantité de nitrates admissibles dans les eaux brutes de neuf captages destinés à l'alimentation en eau potable (50mg/l) a conduit la Commission européenne à prévoir de saisir la Cour de justice de Luxembourg, en proposant, à l'encontre de la France, une amende de 28 millions d'euros assortie d'astreintes journalières de plus de 111.000 euros. Mais à la suite de contacts répétés entre les autorités françaises (notamment, Michel BARNIER, Ministre de l'Agriculture) et la Commission, celle-ci a décidé de suspendre la saisine. Un effort important devra maintenant être consenti par les producteurs des bassins concernés afin que soit retrouvée une qualité des eaux compatible avec les normes européennes.

Plus généralement, il est important pour l'avenir de nos territoires que les nombreux textes européens, applicables dans le domaine de l'environnement, soient bien respectés en Bretagne. La directive-cadre sur l'eau de l'an 2000, et les divers règlements ou directives qui la complètent, ou sont en cours de discussion (notamment sur les pesticides) seront un test de notre volonté d'être les bons élèves de l'Europe.

### **Bilan de santé de la PAC et refonte du budget de l'Union Européenne**

L'accord, en décembre 2005, sur les perspectives financières de l'Union, pour la période 2007-2013, prévoyait une clause de réexamen ou «bilan de santé» de la PAC. Une proposition de la Commission est attendue sur ce sujet en 2008. Il est important que le monde agricole se prépare à faire des propositions pour évoluer vers une PAC plus simple et, on l'espère, plus efficace.

Le retour en force du thème de la sécurité alimentaire, et les brusques évolutions des marchés agricoles mondiaux seront à prendre en compte.

La présidence française du Conseil européen, au deuxième semestre 2008, apparaît également très opportune pour le renforcement de l'une des politiques fondatrices de la Communauté européenne.

Mais cette question rejoint une autre, plus vaste, celle de la refonte du budget de l'Union européenne pour l'après 2013.

En 2008, la politique de cohésion deviendra le premier poste de dépenses, devant les aides directes agricoles. La stratégie de Lisbonne, qui veut faire de l'Europe la première économie de la connaissance au monde, et assurer un haut niveau de compétitivité dans les secteurs technologiques de pointe, suppose, pour sa part, des efforts considérables dans les secteurs de la recherche et de l'innovation.

Si l'on veut vraiment progresser dans ces directions, la question des ressources propres de l'Union européenne, actuellement trop dépendante des contributions nationales, ne pourra être évitée; les élargissements successifs à 25, puis 27, états membres, rendent la solution encore plus nécessaire et urgente.

Ambroise GUELLEC